

Quel type de divorce ?

Par **ValBocquet**, le 21/02/2016 à 21:53

Bonjour,

J'ai un cas pratique sur les effets du divorce et je suis un peu coincé.

Je vous résume en gros les faits : Robert est marié. Il n'a rien reproché à sa femme mais il ne l'a supporte plus et veut divorcer. Elle, s'y oppose fortement. Ils n'ont pas d'enfants. Leurs revenus sont équivalents.

Elle lui dit que s'il obtient le divorce, elle va s'arranger pour le "faire payer un maximum" et le menace.

On me demande d'étudier les possibilités de divorce qui s'offrent à lui et quels sont les risques financiers.

Pour ma part, je suis parti sur une altération définitive du lien conjugal mais on ne sait pas s'il y a eu une cessation de la communauté de vie durant 2 ans.

Je me demande si c'est la seule solution ou si les menaces peuvent être considérées comme des fautes pour procéder à un divorce pour faute ? Je pense que c'est un peu léger mais faute d'autre idée...

Merci de votre aide,

Bonne soirée.